

JE DONNE «CONGÉ DE MON LOGEMENT»

PAR MAIL



AVEC ACCUSÉ RÉCEPTION

À l'adresse contact@vendeehabitat.fr avec :

- la copie du courrier de congé signé de chaque titulaire du contrat
- le numéro du logement et la référence du contrat de location
- le justificatif permettant la réduction du congé
- vos coordonnées téléphoniques

Et j'envoie également mon courrier (en LRAR*) à l'adresse de l'agence.

PAR COURRIER



LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

À l'adresse de votre agence Vendée Habitat avec :

- le numéro du logement et la référence du contrat de location
- le justificatif permettant la réduction du congé
- vos coordonnées téléphoniques et mail

EN CAS DE DÉCÈS

VOUS DEVEZ INFORMER RAPIDEMENT
VENDÉE HABITAT



En appelant l'agence ou par mail en utilisant le formulaire de contact en donnant :

- le nom du locataire décédé
- son adresse postale
- vos coordonnées téléphoniques et mail

VENDÉE HABITAT
VOUS INFORME PAR MAIL
après avoir réceptionné votre congé
et vous précise la date de fin de bail.

PAR MAIL OU PAR COURRIER,
DEUX POSSIBILITÉS

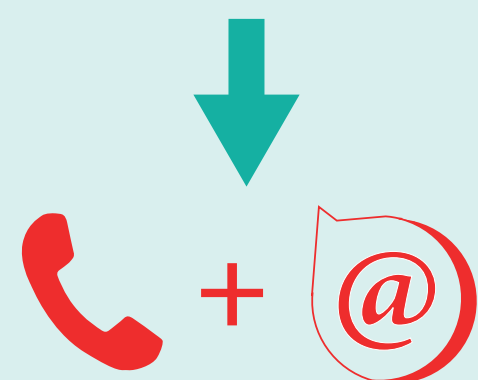


AUCUNE VISITE CONSEIL NE SERA POSSIBLE

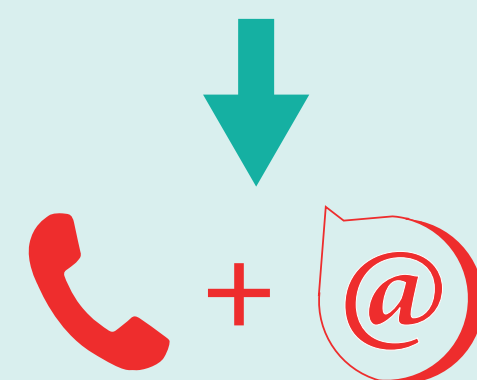


UNE VISITE CONSEIL SERA POSSIBLE

VENDÉE HABITAT
vous recontacte pour vous donner des
informations relatives à la libération du logement
(justificatif à fournir, date de libération du logement...)



VOTRE CONSEILLER TECHNIQUE
vous appelle et vous envoie un mail
pour confirmer et préciser
les modalités de restitution du logement



VOTRE CONSEILLER TECHNIQUE
vous appelle et vous envoie un mail
pour confirmer et préciser
les modalités de la visite conseil
puis, de la restitution du logement.

LRAR* : Lettre Recommandé avec Accusé Réception

